REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 18/11/2013
Date d'affichage :

Séance du 29 novembre 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-neuf novembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULAINI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusé(e)s : Mme RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°-53-2013
Décision modificative n° 3 du budget général et n° 2 du budget assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les écritures modificatives suivantes du budget général & assainissement concernant des ajustements de crédits et de nouvelles dépenses :

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT – Dépenses
c/678 – autres ch. except. : - 95 716 €
c/023 –Virement à la S.I. : + 95 716 €

INVESTISSEMENT - Dépenses

c/2315-167 : ENS (panneaux école & Verrières) :	+ 2 500 €
c/2315-176 : Aménagement R.D 104 :	+ 7 000 €
c/2313-178 : Eglise de Verrières :	+ 25 000 €
c/2313-180 : Presbytère de Verrières :	+ 834 €
c2315-184 : Circuit VTT :	+ 5 000 €
c/2315-185 : Etude et travaux Skate Park	+ 55 382 €
	+ 95 716 €

INVESTISSEMENT – Recettes
c/021 Virement de la S.F. : + 95 716 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – M49

FONCTIONNEMENT – Dépenses
c/023: Virement à la S.I. : + 8 375 €
FONCTIONNEMENT – Recettes
c/70611 : Redev. Ass. Collectif : +8 375 €

INVESTISSEMENT - Dépenses
c/2315 : Prog. Assainissement. : + 8 375 €
INVESTISSEMENT - Recettes
c/023 Virement à la S.I. : + 8 375 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **donne un avis favorable** aux modifications budgétaires proposées ci-après

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN